





**Art. 2.** La publication, sur le site web institutionnel de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), du présent arrêté ainsi que la liste du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui y est annexée mise à jour le 08 avril 2017 vaut notification, aux assujettis, de l'ordre de gel et/ou saisie immédiat des fonds et biens des personnes, groupes et entités figurant sur ladite liste.

**Art. 3.** Le Président de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) est chargé de la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté ainsi que la liste qui y est annexée mise à jour à cette date.

**Fait à Alger, le**

**Le Ministre des Finances**

**Hadji BABAAMMI**

